

AVIS PUBLIC

OBJET : RÈGLEMENT NUMÉRO 393 REMPLAÇANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 371 DÉLÉGUANT LE POUVOIR D'AUTORISER DES DÉPENSES ET DE PASSER DES CONTRATS AU NOM DE LA MRC – ADOPTION

Lors de son assemblée régulière tenue le 22 janvier 2020, le conseil de la MRC de Portneuf a adopté le règlement en objet.

Ce règlement entre en vigueur le jour de la publication du présent avis.

Quiconque désire prendre connaissance du règlement numéro 393 peut le faire au bureau de la MRC de Portneuf situé au 185, route 138 à Cap-Santé, ainsi qu'à chacun des bureaux des municipalités comprises sur le territoire de la MRC de Portneuf, pendant leurs heures d'ouverture. Vous pouvez également le consulter sur notre site Internet à l'adresse suivante : www.portneuf.ca, dans la section « La MRC », puis « Règlements et politiques ».

CAP-SANTÉ, CE 29 JANVIER 2020.



Josée Frenette, B.A.A., OMA
Directrice générale et secrétaire-trésorière